

Le Port de Québec

doit abandonner la Baie de Beauport

Beauport Express 10 Mars 2001

QUÉBEC - L'Association pour la sauvegarde de la Baie de Beauport (ASBB) demande au ministre fédéral des Transports, David Colenette, de céder la juridiction de la Baie de Beauport à un organisme qui préserverait sa vocation récréo-touristique.

STÉPHANE CADORETTE

Lors d'une conférence de presse tenue récemment à l'Observatoire



Pour pallier au problème, le président de l'ASBB, Yvan Robitaille, a remis une lettre au député bloquiste du comté, Michel Guimond, qui la transmettra au ministre David Colenette à la Chambre des communes, afin qu'il étudie la possibilité de céder la juridiction de la Baie à un organisme autre que l'administration portuaire de Québec. (Photo: Stéphane Cadorette)

de la capitale, l'ASBB réagissait au projet de l'Administration portuaire de Québec, qui prévoit la création de nouveaux espaces de plus de 55 hectares en remplissant la Baie de Beauport pour entreposer du vrac.

Le président de l'ASBB, Yvan Robitaille, déplore l'attitude des autorités portuaires, qui selon lui, ne tiennent pas compte de l'opinion de la communauté. «Nous bénéficions de l'appui de 35 organismes de la région et de celui de nombreux politiciens. L'administration portuaire devrait donc réajuster son tir en modifiant ses plans qui bloquent toute forme de développement récréo-touristique pour la Baie», soutient-il.

Projets de l'ASBB

M. Vaillancourt croit aussi que le projet de remplissage prévu par l'administration portuaire se-

rait trop coûteux pour ce qu'il peut offrir à la population. «Le remplissage représente un investissement de 200 millions \$. Pour le dixième de cette somme, nous avons de nombreux projets», insiste-t-il. Parmi ces projets, l'idée d'un camping accommodant les 27 000 usagers de la Baie de Beauport en saison estivale a été lancée.

Quant au président de l'Association des citoyens de Beauport, Georges Cyr, la question de l'emploi doit également être soulevée dans le dossier. «L'entreposage de vrac ne représente au maximum que trois emplois par hectare. Par un bon développement récréo-touristique, il est possible d'atteindre au moins 20 emplois par hectare», a-t-il souligné au BEAUPORT EXPRESS.